Le mag'

Hénin-Beaumont
la Ville-Jardin

N°91 - Octobre 2022

PATRIMOINE REMARQUABLE

Protégeons notre bien commun

Sommaire

4-11 : Dossier
Préserver notre patrimoine

12-15 : Actualité
Grande braderie, Hénin Retro, événements de l'ASOR...

16-17 : Culture
Les Amis des Beaux-Arts, Bernard Dhaisne et les Farfaday's

18-19 : Sport
Nouvelle saison à l'Atrium, la semaine du handicap...

20-21 : Grand angle
Le plus vieil arbre d'Hénin-Beaumont

22-25 : Solidarité
Octobre rose, Semaine bleue, carte senior, campagne de solidarité...

25-28 : Cadre de vie
Hénin-Beaumont la Ville-Jardin, collecte des déchets...

29-31 : Jeunesse
Portail famille, centre du mercredi et nettoyons la nature

32-34 : Vie économique
Envie, Doux'nuts coffee

35-36 : Infos pratiques
Bienvenue aux nouveaux arrivants, un arbre = une naissance...

37 et 39 : Sécurité
Trottinettes, harcèlement scolaire

Magazine municipal édité par la ville d'Hénin-Beaumont - Directrice de la publication : Huguette Fatna - Conception : Service communication Ville d'Hénin-Beaumont - Photographies : Ville d'Hénin-Beaumont et Adobe Stock - Impression : Imprimerie Julien sur papier PEFC

28 septembre 2022 - visite du chantier de l'église Saint-Martin

Patrimoine de la ville, notre histoire commune

Septembre est le mois idéal pour mettre en avant la richesse du patrimoine architectural et végétal de notre belle ville, grâce aux Journées du patrimoine. Cette année, nous avions la volonté de vous proposer un événement amélioré et vous êtes nombreux à avoir répondu présent à ces journées nouvelle formule.

Ce patrimoine, j'ai à coeur de le protéger et de le rénover. Depuis maintenant près de 10 ans, la Ville est au chevet de notre église Saint-Martin, victime d'un manque d'entretien et des affres du temps.

Après avoir redonné son lustre d'antan à l'enveloppe extérieure, nous travaillons à rénover l'intérieur de ce joyau de notre patrimoine.

Cette ultime phase qui devrait prendre encore un certain temps, nous permettra ensuite de rendre aux Héninois et Beaumontois ce lieu chargé d'histoire et de souvenirs.

En plus de ce patrimoine commun, vous pouvez être acteurs de la richesse architecturale de notre ville en rénovant dans les règles de l'art vos habitations.

Pour ce faire, nous avons décidé depuis plusieurs années de vous accompagner dans cette démarche de rénovation et valorisation du patrimoine privé.

En unissant nos efforts, nous rendrons Hénin-Beaumont plus belle encore !

Steeve Briois,
votre Maire

Démarche bâtiments remar

En février dernier, la Municipalité a mis à jour son Plan local d'urbanisme (PLU), et notamment son inventaire des éléments patrimoniaux. Un travail effectué par le bureau d'études A4+A qui a recensé au total 188 bâtiments comme « remarquables ». Parmi eux, les églises Saint-Martin du centre-ville et de Beaumont, l'Hôtel de Ville, la gare, mais aussi des bâtisses privées. On y retrouve également de grands ensembles architecturaux comme les cités Foch et Darcy, ou encore l'alignement en briques rue Jules Ferry.

Annexé au PLU, cet inventaire permet surtout la préservation du patrimoine local. En effet, Hénin-Beaumont ne connaissait jusqu'alors aucune politique de protection. Le boom des isolations à un euro qui proposent notamment des isolations par l'extérieur ont régulièrement détruit des splendeurs locales, désormais difficile à retrouver.

Dorénavant, il est impossible pour les propriétaires de bâtiments remarquables de procéder à des travaux modifiant l'aspect extérieur de la bâtisse ou sa physionomie. Tous travaux devront obtenir des autorisations spéciales, le plus souvent accordées après avis de l'architecte des Bâtiments de France. Il n'existe pas de financements particuliers pour aider les propriétaires à rénover leur bien, sauf pour les logements qui sont aussi situés dans le périmètre du patrimoine inscrit à l'Unesco qui peuvent demander des aides spécifiques, ou dans les villes qui ont initié des politiques de préservation du patrimoine.

L'objectif est surtout d'apporter une plus-value à la ville qui, selon le bureau d'études, compte un large panel d'éléments naturels et patrimoniaux, du fait de son passé culturel et industriel. L'Hénin-Beaumont d'hier à préserver pour demain.

rquables

Article L151- du code de l'Urbanisme

Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres.

Petit rappel sur le RLP

RLP, quésaco ?

Annexe du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Règlement Local de Publicité (RPL) est un document qui vise à préciser les règles en ce qui concerne la publicité sur le territoire de la commune. Son objectif est de préserver le patrimoine local en évitant la multiplication de la publicité anarchique dans l'espace public.

A Hénin-Beaumont, plusieurs zones à haut intérêt patrimonial ont été recensées : le bourg de Beaumont, l'église Saint-Martin sur un rayon de 500 mètres et les zones classés au patrimoine mondial de l'Unesco (les cités Foch et Darcy, les terrils 205, 110, 117 et Sainte-Henriette). Des règles spécifiques ont donc été instaurées afin de les préserver.

Que dit-il ?

Sont interdites :

- Les enseignes ou publicités sur les arbres, les plantations, les poteaux de transport et de distribution électrique, les installations d'éclairage public.
- La publicité sur les clôtures non aveugles ou scellée au sol.
- Les enseignes lumineuses clignotantes.

En revanche, sont autorisées :

- Les enseignes installées directement sur le sol comme les chevalets.
- La publicité sur le mobilier public réservé à cet usage.
- Les enseignes qui respectent l'architecture des bâtiments et l'alignement des façades.

Thomas Balcarek,

nouveau directeur de l'Urbanisme

Arrivé en février 2022, Thomas Balcarek a rapidement pris place dans son fauteuil de responsable de l'Urbanisme. Une fonction qu'il connaît déjà pour l'avoir exercée au sein de la mairie de Leforest pendant 13 ans. Rencontre.

« Ce que j'aime ici, c'est de travailler avec tous les services. »

Il a toujours été passionné par ce domaine. Après un baccalauréat scientifique, Thomas Balcarek s'oriente vers l'aménagement urbain et l'environnement et obtient un Master Urbanisme et développement en 2006.

Il entre alors à la Communauté agglomération Hénin-Carvin, en tant que chargé de mission environnement avant de rejoindre la Mairie de Leforest. Il a notamment travaillé sur la trame verte et bleue.

« J'ai apprécié le concret du terrain, mais au bout de 13 ans, j'avais fait le tour. »

Il s'oriente alors vers Hénin-Beaumont, un « territoire de projets, où il y a tout à refaire » : la requalification de l'espace public ou encore celles des friches comme Benalu. « C'est une véritable richesse en termes de développement urbain », s'enthousiasme-t-il. « Avec les élus, nous avons le même souci d'impulser une image plus verte de la ville. »

Pour cela, il a déjà mis en place un tableau de gestion du patrimoine public. L'objectif : « savoir ce qu'on garde et ce qu'on cède » pour ne pas créer de nouvelles friches, et rénover ou réhabiliter ce qui peut l'être. Avec lui, la ville ne risque pas de s'enliser.

Les Journées du patrimoine ont été un franc succès cette année. Comment expliquer cet attrait de la population envers le patrimoine local ?

Les habitants de notre ville ont toujours entretenu une "passion héninoise et beaumontoise". Cette fierté de notre ville explique pourquoi les Héninois et Beaumontois ont été traumatisés par cette période de forte dégradation des années 2000 à 2014. Elle explique également pourquoi nos concitoyens ont été si attachés à la rénovation des grands bâtiments patrimoniaux. Il y a clairement le sentiment d'une gloire passée avec laquelle nous renouons progressivement. Dans le même temps, un grand nombre de nouveaux arrivants veulent découvrir leur ville. Et puis, il nous faut saluer le fort investissement des services municipaux cette année. Aux côtés des élus, ils ont mené un travail remarquable pour permettre de sortir des sentiers battus des Journées du patrimoine. Et les propositions sont déjà nombreuses pour les années à venir.

Quelle est la politique de la ville en matière de préservation du patrimoine ?

Hénin-Beaumont a parfois la nostalgie d'elle-même. Il ne s'agit pas de regrets ou de dire que tout est forcément moins bien qu'avant, mais il y a une forte volonté que notre ville redevienne ce qu'elle a été par le passé, du temps de sa gloire industrielle et économique. Depuis 2014, notre souhait a été de rendre à nos concitoyens la fierté de dire qu'ils sont d'Hénin-Beaumont. Et force est de constater que c'est le cas ! Beaucoup de visiteurs voient peut-être de manière plus évidente encore l'évolution de notre ville depuis 8 ans. Nous modernisons sans nuire au charme d'Hénin-Beaumont, nous rattrapons un retard qui nous a énormément pénalisés.

En février dernier, une annexe au Plan Local d'Urbanisme a été votée concernant le patrimoine remarquable de la ville. Pour quel objectif ?

Nous remarquons souvent des projets de rénovation qui, malheureusement, viennent parfois gâcher l'esthétique et les spécificités de très belles maisons ou de beaux ensembles immobiliers anciens. Dans le même temps, et on peut le comprendre, un grand nombre de nos concitoyens ont entrepris des travaux d'isolation par l'extérieur et ne sont pas toujours bien conseillés par leurs prestataires. Cela donne parfois lieu à une banalisation, voire une dégradation, de la beauté de ces bâtiments qui font aussi tout le charme de notre commune, en centre-ville comme dans les quartiers. Ce classement au patrimoine

Christopher Szczurek,
1er adjoint délégué à la Culture

remarquable a donc permis d'inventorier un nombre non exhaustif mais considérable de ces bâtisses dont nous pensons qu'elles doivent être préservées le plus possible.

Patrimoine architectural, mais aussi patrimoine végétal. Quel est leur place à Hénin-Beaumont ? Leur intérêt ? Leur avenir ?

Hénin-Beaumont est une ville où l'urbanisation s'est faite très rapidement au moment de la révolution industrielle et de l'exploitation minière. Cela explique une très forte densité de population et d'habitation, et les espaces verts n'ont pas toujours été une préoccupation dans le développement de notre ville. C'est pourquoi nous voulons tout particulièrement mettre en valeur nos parcs, nos jardins, nos cités minières, et ces arbres centenaires qui ont tant à dire sur notre ville. Dans le même temps, nous voulons justement permettre à la nature de reprendre ses droits en ville. Il y aura donc de nouveaux parcs et jardins à Hénin-Beaumont dans un avenir proche.

Comment inciter la population à la conservation du patrimoine (architectural, culturel ou végétal) ?

C'est à nous d'être pédagogues, de faire comprendre pourquoi les règles d'urbanisme doivent être scrupuleusement respectées, de dire pourquoi nous avons besoin d'îlots de fraîcheur et de verdure quand la qualité de l'air se dégrade sans cesse et que le réchauffement climatique est une évidence. Mais c'est aussi à chacun de respecter les règles, de respecter notre environnement et notre patrimoine commun, d'observer les règles élémentaires de vie en société. Tout le monde a à y gagner. Préserver la beauté de notre ville et sa douceur de vivre, c'est aussi la valoriser et encourager son développement.

Les biens historiq

1

Hôtel de ville

Le précédent Hôtel de ville était situé à l'autre extrémité de la place du Marché (devenue la place Jean-Jaurès). Il fut détruit en 1917, atteint par les bombes anglaises, durant la Grande Guerre.

Sous l'impulsion de M. Charlon, maire de 1919 à 1940, sa reconstruction fut votée en 1923 et il n'aura fallu que 2 années pour achever les travaux. L'architecte Albert Joseph Dufau, a su marier l'élégance du campanile et de ses décorations extérieures, apparaissant déjà comme une page de mémoire. Celle-ci souligne l'importance du travail de la mine, base de la richesse de la ville : 4 atlantes, 4 mineurs supportent ainsi la terrasse, mais les métallurgistes ne sont pas oubliés pour autant, puisque deux statues fortes de leurs 997 kg respectifs, le mineur à gauche, le métallo à droite sont disposées de chaque côté de la baie vitrée centrale supérieure en façade.

Bien qu'entretenue durant de nombreuses années, notre maison commune avait été laissée à l'abandon, les derniers travaux datant de 1982. Ce n'est que grâce à l'action de l'actuelle Municipalité que notre mairie a retrouvé son éclat en 2018 et permet aujourd'hui à notre ville de rayonner au travers de son patrimoine exceptionnel.

2

32 rue Pasteur

Ordonnancement de la façade, linteaux droits des ouvertures avec couronnement arqué en relief, corniche, corbeaux, lucarne, vitrine et enseigne commerciale ancienne en boiserie.

3

97 Place Jean Jaurès

Ordonnoncement de la façade, appareillage de briques, linteaux droits des ouvertures, couronnement arqués en briques des linteaux, imposte de la porte, bow-window au premier étage, avec couverture à trois pans, lucarne principale avec fronton à gradins, corbeaux, soubassement.

4

69 avenue Victor Hugo

Ordonnancement de la façade, appareillage de briques, encadrements en pierre des ouvertures, soubassement, impostes des ouvertures du rez-de-chaussée, balcons avec gardes-corps en pierre, corniche, lucarne.

5

143, 153 et 185 à 281 av. du Mal Leclerc

Alignement des constructions, ordonnancement et continuité des façades, frontons, appareillage de briques, impostes des portes d'entrée, soubassements.

6

Église Saint-Martin

90 ans d'histoire

L'ancienne église, située en lieu et place de notre église actuelle, avait été construite au XIIe siècle. Elle fut d'abord classée monument historique en 1821, avant de connaître un tragique destin durant la Première Guerre mondiale. En effet, avant de quitter la ville d'Hénin-Liétard, les Allemands décidèrent de dynamiter l'édifice.

En 1924, l'assemblée municipale décide sa reconstruction. Le projet sera confié à Maurice Boutterin, Architecte des bâtiments civils et palais nationaux. Les travaux débuteront en octobre 1929 et le 25 septembre 1932, plus de 5.000 personnes étaient rassemblées place Carnot afin d'assister à l'inauguration de l'église.

Alors que le bâtiment était abandonné à son triste sort et aux affres du temps depuis plusieurs décennies, l'actuelle Municipalité a décidé de le rénover et d'ainsi conserver son patrimoine. Trois années de travaux ont été nécessaires pour restaurer l'enveloppe extérieure. Cette année, le chantier de réfection de l'intérieur de l'église a débuté, dernière étape avant de pouvoir rendre Saint-Martin aux Héninois et Beaumontois.

7

Gare

Ordonnancement des façades, appareillage de briques, lucarnes à volutes, pignons à gradin, ouvertures des pignons, horloge de la gare, linteaux droits avec chaînage harpé en briques et pierre des ouvertures du rez-de-chaussée, linteaux arqués des ouvertures principales, chaînages d'ongle, cheminées.

8

Parc Public

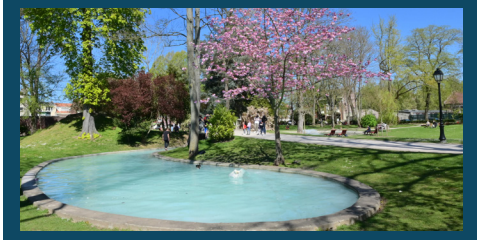

Le Parc Public rue Élie Gruyelle habrite une faune et une flore diversifiée. Près de 175 arbres composent le parc, certains sont antérieurs à sa création et sont âgés de plus de 200 ans.

9

Cité du Maréchal Foch

Harmonie de la cité jardin, toitures à deux pans, façades à colombage, ordonnancement des façades.

10

152 boulevard du Mal Joffre

Ordonnancement des façades, linteaux à angles brisés des ouvertures, débord de toit avec pannes apparentes, corps secondaire d'entrée avec toiture à croupe.

ques sélectionnés

11

rue de la Somme

Les tilleuls argentés de la rue de la Somme sont des arbres dont la plantation est antérieure à la construction de la Cité Foch, soit avant 1855.

12

139 et 149 rue P. Robiaud

Ordonnancement des façades, linteaux et appuis des ouvertures en pierre, impostes des ouvertures, lucarnes jacobines.

13

965 bd Eugène Thomas

Appareillage de briques, ordonnancement des façades, bandeaux en saillie, linteaux arqués avec clés de voûte et claveaux en pierre, impostes des ouvertures, ancres métalliques anciennes, corbeaux, ouverture de la porte de l'annexe attenante et linteau métallique.

14

1033 bd Eugène Thomas

Implantation des constructions en L, ordonnancement des façades, appareillage de briques, linteaux arqués en briques des ouvertures, ancres métalliques anciennes, pignons en briques en chevron.

15

154 rue Saint-Martin

Mur, pilastres et portail d'entrée, ordonnancement de la façade, appareillage en briques, appuis de fenêtres, garde-corps du balcon, ouvertures arquées, fronton.

16

Église S^{t}-Martin de Beaumont

Ordonnancement des ouvertures, appareillage de briques, soubassement en pierre, jeux de briques en relief, ouverture de la nef, du chœur et du clocher en arc brisé, cornique du clocher avec briques en relief, rosaces en briques du clocher, couverture en ardoise, chaînage d'angle en pierre du chœur.

17

Mairie annexe de Beaumont et salle Debeyre

Ordonnancement de la façade, appareillage de briques, linteaux arqués en briques, bandeaux avec briques en saillie, ouvertures plus hautes que larges, imposte de la porte, ouverture arquée de ta porte cochère.

18

155 à 281 rue Jules Ferry

Continuité des constructions, ordonnancement et harmonie des façades, appareillage de briques, linteaux et appuis de fenêtres, continuité des soubassements, frontons simples, frontons travaillés, frontons « à pas de moineau », fronton principal « HBM 1931 », clés de voûte en pierre présentes sur certaines ouvertures, impostes des ouvertures.

19

Église Saint-Henri

Clocher carré, toiture à deux pans asymétriques, pilastres et redents de la nef et de la tour, balustrade couronnant la tour-clocher, porche en plein-cintre surmonté d'une verrière en rosace.

20

Cité Darcy et Cité Promper

Harmonie de la cité, toitures à deux pans, façades à colombage, ordonnancement des façades, lucarnes.

21

Square Occre

Retour sur les Jour

Initiées en France par Jack Lang alors ministre de la Culture en 1984, les Journées du Patrimoine sont rapidement devenues un événement immanquable à travers toute l'Europe.

Cette année, l'ensemble des services municipaux s'est mobilisé afin de présenter un programme riche, centré autour du patrimoine architectural et végétal d'Hénin-Beaumont.

Au total, une cinquantaine de personnes se sont inscrites aux différentes visites guidées, à vélo ou en bus, sans compter les centaines de visiteurs qui se sont ruées spontanément dans les salons de l'Hôtel de Ville, à la médiathèque ou au nouvel espace Michon.

Forte de ce succès, la Municipalité réfléchit d'ores et déjà à la prochaine session. Et si on se donnait rendez-vous dans un an ?

Georges Bétrémieux, le conteur de Saint-Martin

L'église Saint-Martin d'Hénin-Beaumont n'est pas une toute jeune dame. Et pour cause, si sa reconstruction date de 1932 suite à sa destruction lors de la Première Guerre mondiale, il faut remonter à l'an 668 pour connaître la première église Saint-Martin sur le territoire héninois.

Sortie de terre en 3 ans, elle arbore des bijoux de technologie. Ses vitraux la rendent unique, s'animant depuis l'extérieur, suivant les déplacements du soleil, grâce aux dizaines de milliers de brisures de verre.

nées du Patrimoine

Vernissage inaugural à l'espace Michon

Maxime Haja, 46 ans, inspecteur académique, mais surtout peintre à ses heures, a inauguré vendredi 16 septembre au soir le futur espace Michon avec l'exposition de ses toiles, ainsi que celles du fonds d'art contemporain.

Un vernissage qui présente « une évolution de 10 ans » comme il aime le rappeler, aussi bien dans son art en tant que tel, que dans ses méthodes d'expression. « J'aime quand il y a du relief, de la trois dimensions. Ça permet de se rapprocher du spectateur ». Un travail proche et abstrait, qui permet à chacun « d'y voir ce qu'il veut ».

Dernière innovation en date, la sculpture, un moyen de mettre encore plus en exergue l'idée de relief. Ses œuvres, il les forge en plastique grâce à une imprimante 3D, avant de les peindre telles des toiles. L'art ne connaît donc pour lui aucune limite.

Passionné par la Ville et de surcroît président de l'association historique Hennium, Georges Bétrémieux a offert pendant près 30 minutes une conférence sur l'histoire rocambolesque de cette grande dame dans le cadre de ces Journées héninoises du Patrimoine. Les habitants ont pu approfondir leurs connaissances sur ce joyau de notre patrimoine grâce à une exposition installée dans le Hall de l'Hôtel de ville.

Retour sur vos événemen

Grande Braderie : un retour en fanfare !

Après 3 ans d'absence, la Grande Braderie d'Hénin-Beaumont a été un franc succès. Musique, jeux gonflables et animations en tout genre, 2022 aura été l'année des grandes retrouvailles.

Vous étiez très nombreux ce dimanche 11 septembre à être venus vous promener dans les rues bondées du centre-ville et découvrir les nouveautés présentées cette année. Grâce à une météo des plus clémentes, bradeux comme chineurs ont retrouvé le sourire. Aussi bien le tissu associatif que les commerces d'Hénin-Beaumont se sont une nouvelle fois fortement mobilisés pour vous proposer un événement haut en couleur !

Grande nouveauté cette année, Hénin Rétro, organisé par l'association Miss Pin-Up Hauts-de-France. Un véritable voyage dans les années 1950, entre anciennes voitures et robes bariolées. Un temps que les moins de 20 ans peuvent désormais connaître !

Le coup d'envoi de cette superbe journée a été donné par M. le Maire en présence de Mme Marine Le Pen, députée du Pas-de-Calais, aux côtés d'Héninois et Beaumontois venus nombreux pour l'occasion.

nts du mois de septembre

Liloo Cherry, présidente de l'association Miss Pin-Up Hauts-de-France

« On avait à cœur d'organiser un événement rétro en partenariat avec la Ville d'Hénin-Beaumont.

Au total, on a une vingtaine de stands, 3 foodtrucks mais aussi une cinquantaine d'exposants voitures, des stands artisanaux, des groupes de musique, des shows de pin-up et surtout de la convivialité, de la bonne humeur et de la couleur !

On veut faire partager notre passion, mais aussi notre mode de vie. Le fait de l'organiser à Hénin-Beaumont, et lors de la braderie, nous permet d'avoir une belle visibilité. C'est donc un bel échange : on offre aux Héninois un bel événement gratuit et en contrepartie, on gagne un public qui ne nous connaît pas forcément. »

Encore un événement national à Hénin-Beaumont !

Le samedi 29 octobre prochain, Hénin-Beaumont accueillera l'élection de Miss Pin-Up France au sein de l'espace François Mitterrand. 40 Pin-Up de toute la France se retrouveront afin de mettre en avant leur style des années 1930 à 1960.

Association créée en 2015, elle souhaite promouvoir une élégance classique et intemporelle, notamment grâce à l'absence de conditions pour participer au concours, la beauté en étant le seul critère.

Réservations obligatoires sur www.misspinupfrance.org
Entrée à 19 euros.

Les événements de l'ASOR

L'État-civil
des mois de août 2022

Naissances :
La municipalité leur souhaite la bienvenue

Layan BEN KAHLA ; Farid BERRIDEL ; Elyo CRETEUR MONDO ; Naël DACET ; Maïa DELANSAY LEMAIRE ; Wyatt DENEUX ; Anzar GACI ; Rose GEERAERT ; Sonia GURITA ; Zélyana GUYOT ; Jennah HIDOUS ; Raphaëlle MARQUANT ; Kurby MAYER ; Jibril MAZOUZ ; Lyziio OCCRE ; Kellysa RENARD ; Cyprien ROHAS ROUSSEAU ; Mathilde ROUSSEAUX ; Isaac SAGE HELFRIED ; Valentin SEEUWS ; Coline STIENNE ; Maëlone TALAGA WAGNON ; Noémie TOURRET ; Axel VANDEKERKHOVE ; Ysaac VAN-ELSUE ; Rose VERMERSCH ; Aliyah WACQUIEZ ; Romy WANTIEZ ; Baptiste WATTERLOT KLEIN ; Emiliano WRASCKI.

Décès :
La municipalité s'associe à la tristesse des familles

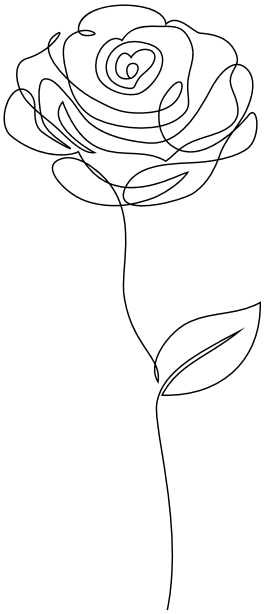

Raphaël ANDRE ; Jean-Claude ANDRZEJAK ; Agnès BAERTSOEN ; Jacqueline BETRANCOURT ; Léone BLOMME ; Éric BOUSSEMART ; Juliette BRACQUART ; Patrick BRULIN ; Evelyne BRUNET ; Paul CARPENTIER ; Nerwann CHIAKH ; Jean-Michel CLEMENT ; Georges COSNUAU ; Monique CREQUIGNE ; Giselle DEPREZ ; Jean DERIGNY ; Monique DHIEUX ; Romaine FLAMENT ; Raymonde FRANÇOIS ; Guy FRÉMY ; Pascal FREYMONT ; Françoise HENOCQ ; Michèle HOCHART ; Michel HOUZIAUX ; Nathalie HULEUX ; Daniel JAROSZ ; Jeannine KUMANSKI ; Jean-Luc LOEZ ; Marc MABBOUX ; Léone MAGNIEZ ; Annie MANCHE ; Jean-François MASCLEF ; Christianne MENESSE ; Stéphanie NOWAKOWSKI ; Réjane NYS ; Michèle PETIT ; Claude PIQUET ; Serge PRUD'HOMME ; Gilbert PRZYBYLSKI ; Gislaine QUENEHEN ; Raymond QUESTE ; Anna ROGALA ; Germinal ROGER ; Françoise ROSE ; Arlette RYCKEBUSCH ; Liliane SAGOT ; René TERNAUX ; Désiré THOREZ.

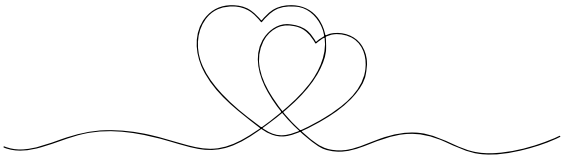

Mariages :
La municipalité leur présente ses félicitations

Gianni AVVENIA et Lisa DE ABREU (1) ; Emilie CAMPOS et Jérôme JUSZCZAK (2) ; Guillaume CHEVALIER et Caroline MARLARD ; Thibault DELOFFRE et Elisabeth DURAND (3) ; Sabrina DELSOL et Matthieu THEDREZ (4) ; Ludivine DICKENSON et Guillaume VANDEGINSTE (5) ; Bertrand LECLERE et Mélanie ZUPANC ; Serge PENEL et Marylise REVEL.

Le rendez-vous inratable des amateurs d'art

Il est des traditions qui ne se perdent pas à Hénin-Beaumont. Les feuilles des arbres tombent, mais les toiles s'exposent au sein de l'Hôtel de Ville, celles des Amis des Beaux-Arts qui reviennent pour leur nouvelle exposition du 7 au 16 octobre prochain dans les Salons d'Honneur.

Et cette année, c'est un ami de Bernard Dhaisne qui honorera l'événement de sa présence. Originaire de Normandie, Jean-Claude Courchay est un artiste-peintre à mi-chemin entre surréalisme et érotisme onirique. Venu au salon il y a trois ans sur invitation des Amis des Beaux-Arts, il se retrouve désormais invité exceptionnel de l'événement et y exposera une vingtaine de ses œuvres.

Le salon sera ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, le samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h.

Bernard Dhaisne,
bientôt 60 ans à la tête des Amis des Beaux-Arts

Il y est entré grâce à Benoit Crépin en 1964 et n'en est jamais ressorti. En 1965, Bernard Dhaisne devient même président, fonction qu'il honore toujours actuellement. Les Amis des Beaux-Arts, c'est sa passion, autant que la peinture. Amoureux acharné, parfois moqueur, mais toujours exigeant, il doit remonter à ses 12 ans pour se souvenir de ses premières œuvres. Une passion qu'il doit à sa mère qui lui avait donné sa propre boîte de peinture dont il ne se séparera pas, même lorsqu'il devra partir en Algérie.

Après en avoir fait son métier, Bernard Dhaisne est aujourd'hui à la retraite. Il n'en garde pas moins la volonté de transmettre sa fougue. Avec son association, il organisait avant la pandémie des expositions dans les écoles de la ville. Il intervenait aussi au foyer Pasteur où il animait de petits ateliers sur des plaques de contreplaqué avec les résidents. Des projets suspendus qu'il compte bien faire revivre.

Votre programmation

Samedi 22 octobre 2022
de 2 à 12 ans - 1 séance - 15 h

Les clés MystéRieuses - Bernard Delmas

Le Magicien-Musicien Kiz de la planète Zik vient raconter aux enfants une histoire qu'ils auront à choisir dans le livre magique.

Le Magicien-Musicien Kiz nous transporte dans un spectacle interractif mélant rire, magie, musique et chanson !

Mardi 25 octobre 2022
de 2 à 5 ans - 2 séances - 15 h et 16 h

La patisserie Chocopapa
-
Compagnie Arrête de grandir

Mercredi 26 octobre 2022
de 6 mois à 6 ans - 1 séance à 16 h

Histoire de petites bêtes
-
Compagnie du Chat bada

Jeudi 27 octobre 2022
6 ans - 1 séance à 15 h

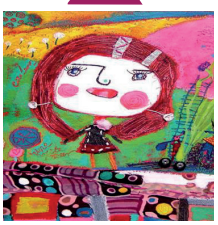

A la mode de chez nous
-
Sophie Verdier

Vendredi 28 octobre 2022
de 1 à 4 ans - 2 séances - 10 h et 11 h

Toc Toc Toc
-
Compagnie Chamboule Touthéatre

Vendredi 28 octobre 2022
6 ans - 1 séance - 11 h 30

Atelier Pop-up
-
Sophia Shaikh

Samedi 29 octobre 2022
de 1 à 4 ans - 1 séance à 16 h

Dans le jardin de ma main
-
Compagnie l'échappée Belle

Mercredi 2 novembre 2022
de 1 à 4 ans - 1 séance à 16 h

Takotam
-
Compagnie La Belle Histoire

Jeudi 3 novembre 2022
de 18 mois à 4 ans - 1 séance - 10 h

« Arête »
-
Compagnie Clair de Lune

Samedi 5 novembre 2022
de 4 à 6 ans - 1 séance - 15 h 30

Annette la chipette n'a pas sommeil
-
Compagnie La Belle Histoire

Mercredi 9 novembre 2022
de 3 à 6 ans - 1 séance à 15 h 30

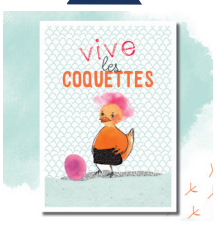

Vive les coquettes
-
Sophie Verdier

Tous les spectacles se déroulent à la médiathèque à l'exception du spectacle du 22 octobre qui se déroulera à l'Escapade.
Réservation obligatoire au 03 21 13 82 50, pour tous les spectacles à l'exception de celui du 22 octobre, inscription au 03 21 74 99 99.

Nouvelle saison à l'Atrium

Ce mois-ci, l'Atrium rouvre ses portes.

Pour cette saison, les équipes se sont mobilisées pour vous proposer de nouvelles activités : spinning, street jazz ou encore danse cabaret. Le tout, toujours aux mêmes tarifs.

La salle de musculation sera ouverte du lundi au vendredi de 10 h à 21 h et le samedi de 10 h à 18 h.

La première séance est gratuite. On vous attend nombreux !

Découvrez le planning de l'Atrium

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h 30	Body Sculpt et Stretching Valérie	Body Barre Emilie		Body Sculpt Marine	Pilâtes Emilie	Tabata Hit cardio Marine; Spinning Johanna
11 h 30						Classique supérieur Jessica; Body Barre Marine; Cabaret Johanna
12 h 30	ATF Valérie	Body Sculpt Emilie; Pilâtes Johanna	ATF Corinne	Body Barre Marine; Dance Fitness Johanna	Spinning Emilie	Jazz 2 Jessica
13 h 30						
14 h 30	Fitness Ball Valérie	ATF Emilie; Spinning Johanna	Body Barre Johanna	Pilâtes Marine	Fitness d'entretien «Temps de Vivre*» Emilie	Classique moyen Jessica
15 h 30						Cours éveil Jessica
16 h 30	Fitness d'entretien (Debeyre à Beaumont) Johanna; Fitness d'entretien «Temps de Vivre*» Valérie					Classique préparatoire Jessica
17 h 30		Yoga Michael				Jazz 1 Jessica
18 h 30	Zumba® kids (6/9 ans) Sylvie; ATF Emilie	STEP Michaël; Body Barre Etienne	Zumba Ismahan; Body Sculpt Audrey	Spinning Marine	Zumba® Kids (6/9 ans) Sylvie; Fit &Fight Emilie; Dance fitness Johanna	Classique élémentaire Jessica
19 h 30	Zumba® juniors (10/14 ans) Sylvie; Spinning Emilie	Aéro Dance Michael; Body Sculpt et abdos Etienne	ATF Ismahan; Spinning Audrey; Self défense Said	Body Sculpt Marine	Zumba® juniors (10/14 ans) Sylvie; Stretching Emilie; Cabaret Johanna	
20 h 30	Fit & Fight Emilie; Street Jazz Johanna	Yog & Stretch Michael		Stretching Marine	Street Jazz Johanna	

Randonnée marche nordique

Nous vous donnons rendez-vous chaque mercredi à 10 h.
Activité gratuite sur inscription au 03 21 08 60 40.

5 octobre : Stade Delmotte

12 octobre : Espace François Mitterrand

19 octobre : Stade Limousin

26 octobre : Ecole Guy Mollet

Semaine du Handicap à l'Espace François Mitterrand

Depuis quelques années, la Municipalité dédie une semaine du mois de septembre à la sensibilisation aux différents handicaps. Elle fait découvrir et pratiquer le handisport, notamment aux jeunes Héninois avec le soutien du service des Sports et de plusieurs clubs de notre ville.

Il a été proposé à 12 classes des écoles primaires, collèges, lycées et IME, de venir pratiquer différents sports, dont du tennis à l'aveugle ou du basket en fauteuil. Et ce sont plus de 500 jeunes qui ont participé à l'opération.

Par ailleur, l'équipe Handi rugby a rencontré Les Mustangs d'Hénin-Beaumont pour un match de démonstration le jeudi 29 septembre.

Hénin-Beaumont Ville sportive.

A la découverte des sports héninois

Le mercredi 14 septembre 2022, la ville d'Hénin-Beaumont par le biais du service des Sports et en partenariat avec l'association Tennis Club Héninois organisait dans le cadre du dispositif « A la découverte des sports Héninois » une initiation tennis sur les courts Suzanne Lenglen à l'Espace François Mitterrand.

Une dizaine de participants débutants ont pu s'essayer à ce sport de raquettes à travers divers exercices ludiques : du service au smash en passant par le coup droit et le revers, le tout dans la bonne humeur !

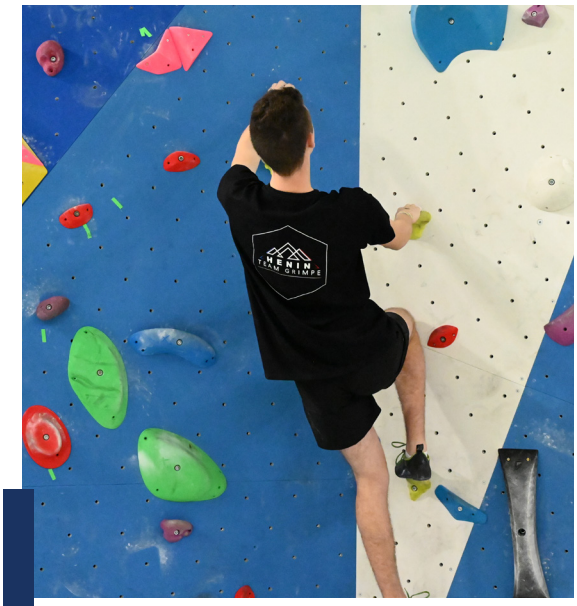

Le 13 octobre prochain à 19 h à l'Espace François Mitterrand, Hénin Team Grimpe, toute jeune association créée en 2022, vous propose de découvrir l'escalade et la verticalité.

Venez apprendre à dompter la gravité !

Voici le plus vieil arbre d'Hénin-Beaumont, un hêtre de plus de 440 ans situé dans le square Occre.

Octobre Rose : la ville s'investit !

Depuis quelques jours, Hénin-Beaumont se vêt en rose. Et pour cause, le mois d'octobre est depuis 1985 dédié à la sensibilisation au cancer du sein. En 2018, on dénombrait 60 000 nouveaux cas et 50 % des femmes ont été examinées dans le cadre de cette campagne de dépistage précoce.

Comme chaque année, les acteurs héninois se sont mobilisés pour sensibiliser. On y retrouve les services municipaux, mais aussi des associations et des acteurs privés. Un seul objectif : mieux faire connaitre le cancer du sein. L'événement est aussi un moyen de collecter des fonds pour poursuivre la prise en charge des patients, notamment l'espace « Parenthèse » au sein de la Polyclinique, qui accueille les femmes et propose des ateliers.

Les conseils du Dr Pascale Bugnon

Pour le docteur Pascale Bugnon, chirurgienne générale et digestive à la Polyclinique d'Hénin-Beaumont, il existe en réalité très peu de facteurs contrôlables pour limiter le risque de développer un cancer du sein. En fait, ce sont l'âge et la prédominance génétique qui font parties des principaux facteurs. Alors, il faut faire de la prévention ! A tout âge, et régulièrement, on peut :

- Pratiquer l'autopalpation pour détecter la présence d'anomalies
- Se faire examiner et surveiller par son médecin traitant ou son gynécologue.

Si seulement 2,5 millions de femmes âgées de 50 à 74 ans se font dépister par an sur les 10 millions concernées, c'est souvent la peur du cancer qui rebute. Mais le Docteur Bugnon tient à rassurer : 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein !

Agenda

1er octobre

Randonnée moto de 100 km
Départ 9 h de la place Wagon à Hénin-Beaumont. Réservation au 07 82 69 63 63. Participation de 2 €

Marche Rose de la Maison de Quartier Darcy à partir de la polyclinique d'Henin-Beaumont. Inscription au 06 35 27 83 02. Participation d'1 €.

du 4 au 6 octobre

Journées de sensibilisation et prestation scénique de 10 h à 16 h, au sein de la polyclinique

7 octobre

Stand prévention et distribution de soupe à la citrouille sur le marché d'Hénin-Beaumont. Dans le cadre da la carte sénior, mise en place d'un stand de palpation et exposition à la salle Prévert de 14 h à 18 h

15 octobre

Initiation au Flag Football via 5 ateliers défis au profit de la lutte contre le cancer du sein, sur le parvis de la Polyclinique. Inscription au 07 83 10 35 82

Ateliers Sport-Santé proposés par l'Atrium Maison Sport Santé
- 10 h - découverte du flag à la polyclinique
- 14 h - Tournoi de flag féminin, stand de prévention à l'E. F. Mitterrand
- 18 h 30 : soirée Zumba à l'E. F. Mitterrand

16 octobre

Home trainer et vélo
Marché de Beaumont, place Limousin, de 9 h à 12 h, organisé par l'union des commerçants d'Hénin-Beaumont, en collaboration avec l'étoile cycliste héninoise

20 octobre

Conférence médicale et témoignages de patientes à la Polyclinique dès 18 h 30

30 octobre

Marche rose
Organisée par le service des Sports. Départ 10 h de l'Espace François Mitterrand.

La Semaine BLEUE

Du 3 au 9 octobre

Le programme

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Au programme : mise à l'honneur des séniors résidents en présence de la chorale de la Résidence Autonomie Louis Pasteur, animation quiz par la société Ram évènements, cérémonie présidée par M. le Maire.

Inscriptions au 03 21 20 14 92.
Entrée gratuite, ouvert à tous.

Lundi 3 octobre
14h30 Salons d'honneur

THÉ DANSANT ANIMÉ PAR YVES MERLIN

Gratuit, ouvert à tout public.

Inscriptions préalables et renseignements auprès du Temps de Vivre au 03 21 76 60 90.

Samedi 8 octobre
15 h Colysée

Pour le spectacle cabaret, un bus est mis à votre disposition, inscription au 03 21 74 87 27.

Avantages et activités en tout genre avec la carte sénior

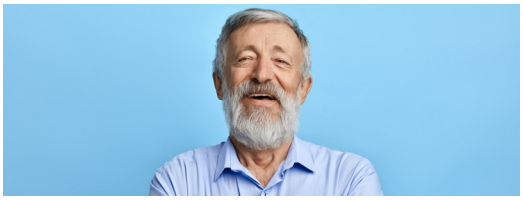

Depuis avril, la Municipalité a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement des seniors : la carte sénior. Elle permet aux bénéficiaires de plus de 65 ans qui en font la demande d'accéder à de nombreuses activités culturelles ou sportives, mais aussi à des réunions d'information et de sensibilisation. Grâce à son réseau de commerçants partenaires, elle offre également de nombreux avantages dans leur boutique respective.

Si vous voulez profitez des nombreux avantages de la carte, rendez-vous à l'accueil du CCAS avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile et une photo d'identité.

Agenda :

Jeudi 13 octobre :
Blind test musical
à la médiathèque à 14 h 30

Mercredi 12 octobre :
Marche nordique
au départ de l'EFM à 10 h

Mercredi 19 octobre :
Sport *à l'Atrium de 10 h à 11 h*

Vendredi 28 octobre :
Atelier de Mémo Gym
Salle Prévert de 14 h à 15 h 30

Atelier de stimulation mentale
Salle Prévert de 16 h à 17 h 30

Ils participent au programme :
Aux fleurs d'Hénin, Fleurazur, Hénin jardin, Au ch'ti boucher, Colin Hadoux, Dom Polski, Aquatour, L'atelier, Art et Maud, L'atelier du bijoutier, Matouvu, Optic 3000, Brocante et vous

Honorer ses parents grâce à la médaille de la famille, c'est possible !

Depuis 1920, la Médaille de la famille vise à récompenser et honorer les papas et les mamans qui ont élevé dignement leurs enfants mais aussi à rendre hommage à leur mérite.

Une évaluation sociale sera effectuée au domicile par Mme Dehay, assistante sociale et Mme Duchene, conseillère en économie sociale et familiale, et les dossiers seront ensuite envoyés à l'Udaf (Union départementale des associations familiales) qui prendra la décision.

Comme chaque année, les parents sélectionnés seront conviés à une cérémonie de remise des médailles de la famille en présence de Steeve Briois, Maire d'Hénin-Beaumont et de Mme Annie Wannepain, adjointe aux Affaires sociales.

Les conditions pour en faire la demande :
- Avoir au moins 4 enfants dont l'aîné a au moins 16 ans
- Résider sur la commune d'Hénin-Beaumont

Si votre mère, votre père ou vous-même avez le profil, vous pouvez vous inscrire auprès du CCAS avant le 1er décembre 2022 au 03 21 77 35 55.

La campagne de solidarité 2022 est ouverte

Comme chaque fin d'année, le CCAS d'Hénin-Beaumont et la Municipalité organisent la campagne de solidarité pour les familles, afin de partager des moments de joie et de convivialité.

Ce dispositif s'adresse toujours à toute famille résidant sur la commune depuis 6 mois minimum, et reste soumis à conditions de ressources.

Les inscriptions pour les colis 2022 auront lieu au CCAS du 10 octobre au 10 novembre au CCAS auprès de Mmes Giolda et Millet, 143 Rue des Fusillés, sur présentation des justificatifs suivants :

- Avis d'imposition 2022 sur les ressources 2021
- Quittance de loyer
- Attestation de ressources de toutes les personnes vivant au foyer.

Chaque dossier sera ensuite examiné et si les conditions sont remplies, un courrier vous sera envoyé pour vous indiquer le jour de retrait du colis. Seules les familles munies de ce courrier seront invitées à retirer leur colis.

Téléassistance

Qu'est-ce que la téléassistance ?

Une téléassistance permet de sécuriser les personnes âgées, en situation de handicap, isolées ou dépendantes qui souhaitent rester à leur domicile.
La plateforme téléphonique est joignable 24h/24 et 7j/7, en appuyant simplement sur le médaillon ou la montre portés en permanence.

Comment bénéficier de la téléassistance ?
Il suffit de compléter la demande de souscription à l'abonnement auprès d'un organisme qui propose l'installation d'une téléassistance.
L'installation d'un matériel particulier est nécessaire. Ce système de micro haut-parleur doit être installé dans le logement : il permet au téléopérateur et à la personne de communiquer à distance.
Le dossier de demande est à disposition au CCAS Service 3e âge, 143 avenue des Fusillés (tél : 03.21.77.35.53.)

Fonctionnement de la téléassistance
Quand la personne appuie sur son médaillon ou sa montre, la centrale d'écoute est alertée. Un téléopérateur appelle immédiatement la personne pour savoir ce qui lui arrive et évaluer le degré d'urgence de la situation. Le téléopérateur a accès à toutes les informations préalablement remplies sur la fiche de la personne.

Si la situation ne présente pas de caractère urgent ou dangereux, seules les personnes renseignées dans la fiche sont contactées. Si la personne ne répond pas, l'intervention des secours est immédiatement déclenchée.

Quel coût :
L'abonnement de Mondial Assistance au 1er juin 2022 (installation, exploitation et maintenance) s'élève à :
- 8,12 € par mois pour une personne seule
- 8.77 € par mois pour un couple

L'abonnement est susceptible d'être pris en charge en partie et sous conditions de ressources par le Conseil départemental pour les bénéficiaires de l'**Allocation personnalisé d'autonomie** (APA) ou la **Prestation de compensation du handicap** (PCH).

Le service de téléassistance proposé par le Conseil Départemental ouvre droit à **un crédit ou une réduction d'impôts** de 50 % de la somme totale payée sur une année.

Campagne de dératisation

Une seconde campagne de dératisation s'est déroulée en septembre au niveau des réseaux d'assainissement et, ponctuellement, dans les fossés et terrains vagues où sont identifiés des terriers.

En outre, des interventions complémentaires pourront être programmées en cas de nécessité.

A nouveau, il convient de rappeler que ce dispositif ne peut être efficace que dans la mesure où des règles simples sont appliquées. Ces règles sont définies dans les articles 143 A et 143 B du Règlement sanitaire du Département du Pas-de-Calais :

- Il est interdit de jeter de la nourriture sur la voie publique.
- Le dépôt de nourriture dans les voies privées, cours, ou tout autre partie d'un immeuble est également prohibé, lorsque cette pratique risque d'attirer les rongeurs.

- Les propriétaires d'immeubles doivent, conjointement avec les locataires ou occupants, vérifier régulièrement si des rongeurs sont présents dans les caves, cours, locaux où sont entreposés les containers de déchets ménagers, dans les lieux abritant des animaux et traiter, si nécessaire, ces espaces.

Enfin, il est impératif de veiller à bien stocker ses déchets ménagers dans des sacs hermétiques et à les placer dans les containers prévus à cet effet.

Gaspillage alimentaire : des eur

30 Kilos

Il s'agit de la quantité de nourriture gaspillée chaque année par un Français d'après l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), ce qui correspond à une dépense d'environ 100 euros par habitant.

Voici quelques conseils simples qui vous permettront de réduire vos dépenses et de contribuer à limiter l'impact environnemental lié à nos pratiques alimentaires :

1. Faire ses courses en anticipant ses besoins, notamment ses repas, et établir une liste pour éviter d'acheter trop de nourriture. Attention aux offres promotionnelles qui incitent à acheter plus que nécessaire et aux dates de péremption des produits choisis.
2. Consulter régulièrement les dates de péremption des produits entreposés chez soi afin de consommer les plus anciens en premier.
3. Adopter le bon dosage d'aliments en suivant les recettes, selon le nombre de personnes à table, de manière à éviter de réaliser une trop grande quantité de nourriture.
4. Utiliser les restes de repas pour d'autres recettes. Des restes de poulet rôti peuvent se transformer en vol au vent, des légumes cuits permettent de faire de la soupe, le pain non utilisé peut faire le bonheur des petits et des grands en préparant du pain perdu.

Qu'il s'agisse de produits oubliés dans un réfrigérateur ou de plats non consommés, un volume non négligeable de nourriture finit à la poubelle et vient grossir notre production de déchets, ce qui représente 3 % de nos émissions de gaz à effet de serre.

Je stationne mon véhicule, j'arrête le moteur

Arrêter le moteur de son véhicule lorsque l'on stationne son automobile semble être une évidence. Et pourtant, force est de constater que cette règle simple n'est pas toujours respectée.
Outre la production de fumées incommodantes, maintenir son moteur tournant alors qu'on est à l'arrêt ne présente que des inconvénients. Du point de vue financier, la consommation de carburant est plus importante que d'arrêter son moteur et de redémarrer, sans compter l'usure des pièces mobiles du moteur. Côté environnemental, le moteur continue à polluer et donc à générer une production de CO^2 dans l'atmosphère, contribuant ainsi à accentuer l'effet de serre.
Alors ayez le réflexe d'arrêter le moteur lorsque vous stationnez votre véhicule, vous ferez un geste pour la planète et pour votre porte-monnaie.

Article 2 de l'arrêté du 12/11/1963 :

« Les véhicules en stationnement doivent avoir leur moteur arrêté, sauf en cas de nécessité, notamment lors des mises en route à froid. »

Le contrevenant s'expose à une amende forfaitaire de 135 euros.

ros à la poubelle

Et dans les écoles ?

A Hénin-Beaumont, chaque école s'est adaptée pour limiter le gaspillage alimentaire.

A l'école Bracke-Desrousseaux, on a investi il y a 3 ans dans des poules qui sont dorénavant nourries au pain, aux légumes et aux pâtes. Sur chaque table un petit bac pour y mettre ses restes. Le projet se veut collaboratif puisque ce sont les enfants qui apportent leur repas aux animaux et qui prennent soin d'eux.

A l'école Breuval, on a plutôt décidé de réorienter les déchets vers le réemploi grâce à un composteur à l'arrière de l'école, de quoi alimenter les jardinets attenants. Mais avant de les distribuer aux vers de terre et autres insectes, les déchets sont pesés et triés : le pain d'un côté pour le quantifier également dans une poubelle graduée, les aliments restants de l'autre. Chaque jour, les deux groupes inscrivent le poids obtenu sur une feuille au mur. Une visée pédagogique aussi puisqu'on y travaille les mathématiques pour calculer la quantité de déchets par personne, ou la biologie avec les potagers.

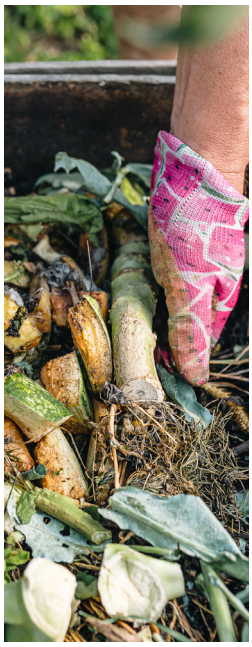

Dans les cantines, les assiettes ont diminué de taille, ce qui n'empêche pas d'aller se resservir si l'envie se fait sentir. Un moyen de limiter les quantités gaspillées dans les assiettes, mais aussi de lutter contre l'obésité.

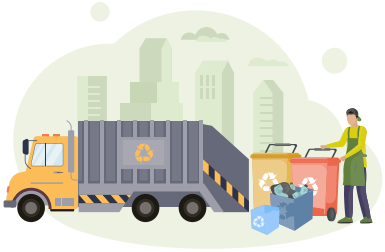

Les poubelles seront désormais collectées le mercredi

Dès le 3 octobre, le calendrier de ramassage des poubelles change. Qu'ils soient bordeaux ou jaunes, il faudra désormais sortir tous les bacs le mardi soir à partir de 17 h 30 pour une collecte le mercredi matin.

Attention, certains secteurs connaîtront eux une collecte le vendredi matin. Il s'agit des rues Léon Jouhaux, Max Dormoy, du Général Delestraint, du Colonel Touny, Jean-Baptiste Lebas, du Général Koening, d'Estiennes d'Orves, Amédée Dunois et du coron Petit.

Pour rappel, la collecte et la gestion des déchets sont une compétence de la CAHC. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter le service déchets de la communauté d'agglomération au 0 800 313 249 (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h).

Cette décision a été imposée par la CAHC sans concertation avec la Mairie, en plus de la hausse de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). La ville d'Hénin-Beaumont dénonce la gestion autocratique de Christophe Pilch.

Les piétons sur le trottoir, les poubelles au dortoir

Stop aux trottoirs encombrés ! La circulation sur les trottoirs de la ville devient de plus en plus compliquée. Pour les piétons certes, mais aussi pour les poussettes ou les personnes en fauteuil. Et pour cause, le nombre de poubelles qui traînent encore alors que la collecte des déchets est passée ne cesse de croître.

Pour rappel, la sortie des bacs bordeaux comme jaunes n'est autorisée que la veille du jour de collecte, à partir de 17 h 30, et jusqu'à 22 h le jour-même. En-dehors de ces créneaux, les contenants ne doivent pas rester sur la voie publique, autrement dit, ils doivent être chez vous.
Le non-respect de cette règlementation est sanctionnable d'une amende allant jusqu'à 750 €. Le civisme est l'affaire de tous.

Hénin-Beaumont la Ville-Jardin

Des cimetières en voie de végétalisation

Suite à l'arrêt total des produits phytosanitaires et à la mise en place de la « Ville-Jardin », il a été décidé de tenter un essai de végétalisation des allées minérales des cimetières, en commençant par le cimetière centre.

Des mélanges de semences adaptés ont été semés dans différentes allées, toutes situées près du parking Ampère. Un objectif simple, limiter naturellement la prolifération des mauvaises herbes non désirées. Les cimetières seront désormais divisés en 3 zones : des allées enherbées, des platebandes fleuries dans les espaces vacants, et du gazon entre les tombes.

Les services municipaux profiteront également de la plantation des nouveaux arbres au cimetière paysager en novembre prochain pour ensemencer une partie des allées.

Une ville qui se verdit

En 2019, la Municipalité avait voté son programme de végétalisation des façades. Objectif affiché : transformer Hénin-Beaumont en ville verte, soucieuse de l'environnement et de son cadre de vie.

Outre les traditionnelles plantations d'arbres à chacune des rénovations de voirie, la Municipalité a souhaité associer plus grandement la population à cette politique de « Ville-jardin ». La végétalisation des façades en fait partie, à travers le « permis de végétaliser », un dispositif gratuit qui vous permettra d'accueillir des plantations le long de votre mur parmi un panel d'une quinzaine de choix.

Moins de minéral pour plus de végétal. Ajouter des plantes à votre façade aura aussi l'avantage de l'ornementer naturellement, tout en contribuant au rafraîchissement de la Ville. Car oui, la végétalisation permet aussi de faire baisser la température. Une étude française a révélé qu'un arbre à maturité équivaut à cinq climatiseurs !

Alors n'attendez plus ! Contactez le service cadre de vie au 03 91 83 03 95 ou par email à : service.cadredevie@mairie-heninbeaumont.fr
Une visite sera organisée pour déterminer avec vous la faisabilité du projet.

Portail famille : mode d'emploi

1. CONNECTEZ-VOUS au Portail Famille

2. RENDEZ-VOUS sur le site internet de la ville, ou
https://www.espace-citoyens.net/heninbeaumont

3. CREEZ votre compte personnel

La Ville vous offre des services en ligne pour faciliter les démarches administratives : inscrire son enfant aux activités, suivre la fréquentation et payer en ligne la restauration scolaire, la garderie périscolaire, le centre du mercredi, les vacances...

Autant de démarches qui sont maintenant possibles depuis chez soi, *via* internet à partir de votre compte personnel.

Attention !
Pour créer votre compte,
il vous faut une adresse e-mail valide.

Du nouveau matériel informatique dans les écoles

Suite à un appel à projet lancé en mars 2021 par le ministère de l'Economie et des Finances visant à favoriser la transition numérique dans les écoles, il a été acté le remplacement des ordinateurs vétustes des directeurs d'école par des ordinateurs portables. Aussi, ce sont près de 11 vidéoprojecteurs interactifs qui seront remplacés d'ici le 31 octobre 2022 pour un montant total d'achat de 27.000 euros.

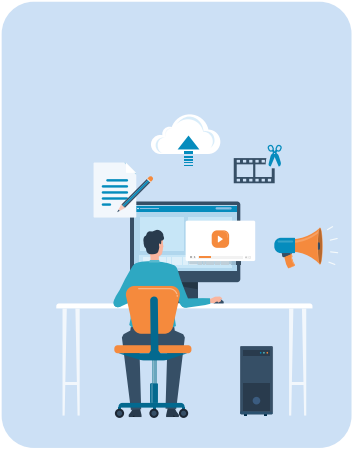

opération cofinancée par :
Hénin-Beaumont · France Relance · Gouvernement · Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

▶ Mes factures

Dans la partie factures, vous pouvez consulter, télécharger et payer vos factures directement en ligne.

▶ Optez pour le paiement en ligne !

Vous pouvez choisir de payer votre facture en ligne par carte bancaire : c'est simple, rapide et sécurisé. Toutefois, ce mode de paiement n'est pas imposé et, bien entendu, les services municipaux restent à votre disposition pour vous informer.

▶ La clé enfance

Afin que votre compte personnel reprenne les informations de votre famille, il faut renseigner la « Clé Enfance » à sa création. Cette clé est communiquée par courrier aux familles utilisatrices des services de la Caisse des écoles et du service Jeunesse. Si vous ne disposez pas de votre clé enfance, prenez contact avec les services concernés.

Des services accessibles 24h/24 et 7j/7

INSCRIPTIONS • RÉSERVATIONS FACTURATION

La restauration scolaire
Les accueils périscolaires
Accueils de loisirs
Les Temps d'activités périscolaires

Au centre du mercredi, des activités pour faire grandir

14 h, école Fallières à Hénin-Beaumont. Comme tous les mercredis après-midis, une centaine d'enfants pointent le bout de leur nez. Quand les plus petits se dirigent vers la salle de repos pour une sieste bien méritée, les plus grands commencent leurs activités. D'un côté, des travaux manuels avec la confection de pots de fleurs en boîtes de conserve peintes et des fleurs en bouchons de bouteille. Dans la cour, on s'organise autour d'ateliers sportifs, du tir à l'arc et de la conduite de trottinette, en lien avec le service des Sports et le centre sportif.

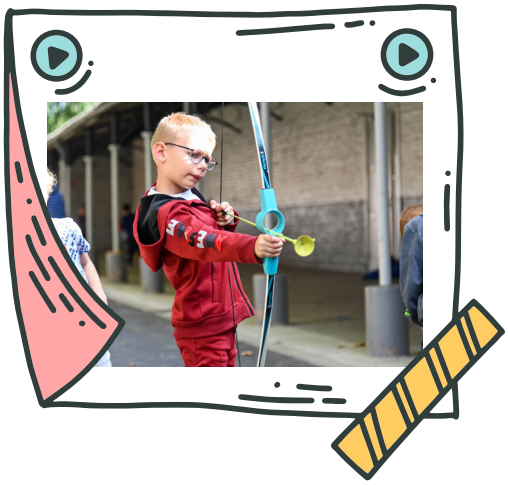

Pour le directeur Jordan Monpays, chaque activité doit avoir une visée pédagogique. « On travaille beaucoup sur l'autonomie et la découverte. » Pour ce faire, il organise régulièrement des partenariats, comme avec les Mustang d'Hénin-Beaumont ou l'Etoile cycliste qui intervient sur la sécurité routière à vélo. Les sorties aussi sont réfléchies. L'année dernière, c'était à la Ferme de Noisette au Beau Thym qu'ils se sont rendus, revenant même avec du miel de la production.

Depuis le début de l'année, Jordan et ses animatrices se sont lancé un nouveau défi, celui de réhabiliter le coin de verdure situé au fond de l'école Fallières. Un projet en concertation avec la direction de l'école qui devrait voir naître un potager et quelques fleurs, qui seront entretenus par les enfants. Des ateliers d'activités manuelles viendront agrémenter ce nouvel espace avec des mangeoires pour les oiseaux et des hôtels pour les insectes.

A l'étage, les animatrices ont entrepris la réfection de leur salle. Après une gigantesque fresque de tête de lion faite de feuilles mortes d'arbre, c'est au tour du mur principal de connaître du changement. Il a d'ores et déjà été repeint en gris par les enfants, qui viendront y dessiner le contour de leur silhouette courant octobre. Un moyen de s'approprier un peu plus encore les lieux, et de les égayer.

Jordan Monpays,
l'art de l'animation

A 30 ans, Jordan Monpays célèbre cette année sa dixième rentrée au sein des accueils d'Hénin-Beaumont. Après un BEP en vente, il passe son Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (BAFA) sur un coup de tête et vient animer les centres de loisirs de la ville en juillet et août 2011.
« C'est Pierre Colin qui m'a repéré et qui m'a proposé de venir travailler à temps plein. » Un chemin tout tracé qui l'amènera à passer en 2017 son brevet de directeur et à devenir coordinateur du centre du mercredi et des ALSH en 2020.

Ce qu'il aime ? Les projets qu'il porte, évidement, voir les enfants s'épanouir, mais surtout ses équipes qu'il n'hésite jamais à mettre en avant : « Sans mes animatrices, on ne ferait rien ! ».

Jordan souhaite encore évaluer dans ses compétences en passant prochainement un BPJEPS, un diplôme professionnel de l'animation tout public.

Mathilde Goetinck,
la passion des enfants

Mathilde Goetink est encore lycéenne. A 17 ans, elle est en dernière année de Bac Pro animation au lycée Auguste Béhal de Lens. Une orientation naturelle pour elle, qui, petite, partait déjà en colonie de vacances ou dans les centres de loisirs de sa ville et dont elle garde de très bons souvenirs.

Aujourd'hui, elle a franchi le Rubicon. Dans le cadre de ses études, c'est la seconde fois qu'elle effectue son stage dans les centres d'Hénin-Beaumont. Animatrice, elle veut « transmettre [sa] bonne humeur et prendre soin des enfants. »

Les élèves de l'école Léon-Blum se mobilisent pour la biodiversité

Munis de gants, de chasubles et de sacs, c'est avec une détermination non dissimulée que les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école Léon-Blum se sont rendus le 15 septembre dernier sur le terrain de l'ancienne gare de Beaumont pour une opération nettoyage. Et leur constat est stupéfiant.

Voilà plusieurs années que Caroline Bonhomme, enseignante à l'école Léon-Blum, organise des événements autour du développement durable. L'année dernière, ses élèves et elle avaient initié le projet de verger sur le site de l'ancienne gare de Beaumont. « On avait repéré le terrain puis travaillé avec la classe sur ce qu'était un arbre, un fruit, comment ça pousse… » Après avoir contacté M. le Maire, une centaine d'arbres fruitiers a été plantée. Des fiches ont également été réalisées par les élèves des écoles Blum et Breuval pour présenter les différents arbres. Cette année, c'est autour des oiseaux et des insectes qu'ils travailleront, notamment en construisant des nichoirs.

En parallèle, et pour participer à la journée mondiale de nettoyage de notre planète, les élèves de l'école Léon-Blum se sont rendus sur le site de l'ancienne gare de Beaumont. « Les enfants s'approprient le lieu, ils sont comme chez eux ici, et ils y amènent même leurs parents », continue l'enseignante. En à peine une heure, c'est près d'une dizaine de sacs poubelles qui a été remplie, notamment avec des restes de fast-food ou de ball-trap. La citoyenneté à tout âge !

envie

une association qui fait du bien à la planète et à l'emploi !

Réinsérer...

Début septembre, l'association solidaire Envie a inauguré son nouvel entrepôt chemin de Bois-Bernard à Hénin-Beaumont, en présence de M. le Maire et de Laurent Brice, adjoint au Développement économique. Spécialiste de l'électroménager reconditionné, elle ambitionne surtout de remettre sur le chemin de l'emploi « ceux qui ont envie de travailler ».

Parce que plus qu'un simple atelier de réparation, Envie s'entoure en majorité de personnes en réinsertion. « Les habitants du bassin minier veulent travailler », s'exclamait lors de l'inauguration Jean-Yves Doisy, le directeur général du groupe Vitamine T, dont fait partie Envie. « En général, ce sont des gens en difficulté depuis longtemps. » A cela, il faut ajouter les difficultés liées à la mobilité, véritable frein à la recherche d'un emploi.

Mais en passant par Envie, 70% des salariés retrouvent une véritable activité professionelle à l'issue de leur période de réinsertion. Actuellement, ils sont une vingtaine à être embauchés avec ce type de contrat. Surtout des personnes en fin de carrière, assez peu de jeunes. « L'objectif pour fin 2022 est d'employer 34 personnes et 62 l'année prochaine ».

Au delà de cette édition, il s'agit aussi de redonner confiance en soit à chacun des employés : « Quand on voit les gens venir chez nous avec le sourire et qu'ils s'éclatent dans la journée, c'est qu'on a déjà réussi leur réinsertion sociale », explique Marie Prévost, conseillère en insertion chez Envie. Du travail, il y en a pour tout le monde ici, du réparateur multimédia au nettoyage des machines, en passant des chauffeurs-livreurs, de la vente ou de la gestion de contenus numériques. La réinsertion passe surtout par la mise en valeur des compétences et des savoir-faire. « Qui se présenterait à un entretien en disant qu'il sait bricoler ? Personne, parce que ce n'est pas valorisé. Ici, ça l'est ! ».

A noter tout de même qu'Envie n'est pas un plan de carrière. Les salariés embauchés en insertion restent entre 4 et 24 mois avant de trouver un « vrai » travail en CDD ou en CDI.

... pour rénover

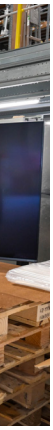

Côté électroménager, l'objectif est aussi de faire repartir l'ensemble des équipements pour un tour ! Les 3000 m² de l'entrepôt ont été pensés pour accueillir jusqu'à 6000 machines par an. La majorité des produits proviennent de partenaires comme Boulanger, qui y envoient leurs retours de locations ou les articles qu'ils ont récupérés suite à l'achat d'un nouveau produit par les clients. Boulanger voulait en effet externaliser ces réparations et diagnostics qui représentaient un énorme volume de produits, dont la plupart était jetés. Aujourd'hui, une centaine arrive directement chez Envie.

Il s'agit surtout d'articles assez récents qui ne connaissent que très peu de pannes, environ 10 %. Après un rapide diagnostic, les pièces défectueuses des frigos, machines à laver ou fours sont remplacées. La machine est ensuite nettoyée et désinfectée avant d'être vendue 40 à 60 % moins cher que du neuf et garantie 2 ans.

Envie propose aussi du dépannage pour les particuliers. Pour 39 euros déduits si travaux, Envie diagnostique puis répare avec les mêmes pièces que celles utilisées pour les produits reconditionnés. Des pièces dont la plupart provient aussi du réemploi. Comme disait Lavoisier : rien ne se perd, rien ne se cré, tout se transforme !

Comment la Municipalité peut-elle accompagner la réinsertion ?

D'abord en informant les personnes concernées de l'existence et du fonctionnement de la réinsertion. L'insertion par l'activité économique s'adresse aux personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés professionnelles et sociales particulières ne leur permettant pas d'accéder à l'emploi dans les conditions habituelles du marché du travail. Il s'agit notamment des demandeurs d'emploi de très longue durée (+ de 24 mois), jeunes sans qualification, travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires du RSA et autres minima sociaux.
Le CCAS peut :
- orienter vers des prescripteurs,
- devenir elle-même prescripteur en transmettant la fiche de liaison à la structure,
- organiser des rencontres entre les entreprises de réinsertion comme Envie et des potentiels candidats au sein du CCAS.
Dans tous les cas, un point sur la situation personnelle et professionnelle est effectué par le prescripteur qui validera l'orientation vers le dispositif d'insertion au regard des critères d'éligibilité.

Doux'nuts Coffee,
le nouveau repère des adeptes du sucré

Ce n'était à la base qu'un local vide, sans vie. Mais ce 9 septembre marquera le début d'une nouvelle ère. Parée de rose bonbon et de bleu céleste, Carolane Verbeke ouvre Doux'nuts coffee, une boutique spécialisée dans les douceurs sucrées.

Donuts, bonbons, gaufres, milkshakes ou boissons chaudes, Carolane, aussi responsable du restaurant Moncouscous.fr à Hénin-Beaumont, a voulu surfer sur la vague. Une « tendance » qu'elle souhaite porter désormais, rue Elie Gruyelle. « Entre l'école et le parc public, on est très bien placé ! », se targue-elle.

Présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Snapchat, Tiktok), Carolane l'est tout autant avec le monde associatif local. Un partenariat a été noué entre sa boutique et le club héninois de football féminin, qui arborera désormais un donut géant sur ses tee-shirts.

Doux'nuts Coffee
403 rue Elie Gruyelle
Ouvert du mardi au dimanche, de 10 h à 18 h

Bienvenue aux nouveaux arrivants !

Vous avez emménagé à Hénin-Beaumont récemment ?

Avez-vous pensé à certaines démarches bien utiles :

- Inscription sur les listes électorales de la commune (sur place, à l'Hôtel de Ville, muni(e) d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent, ou directement via service-public.fr en joignant les justificatifs nécessaires)

- Mise à jour de votre carte nationale d'identité et/ ou de votre passeport pour changement d'adresse (démarche gratuite si vous avez toujours votre ancien titre en votre possession et à concurrence de la date de validité pour le passeport). ATTENTION : démarche sur rdv exclusivement, contactez le service au 03 21 74 99 83.

Vous ne connaissez pas encore la commune et vous vous posez des questions dans les domaines administratif, éducatif, culturel, social, sportif.... ?

La Municipalité propose de vous accueillir à l'occasion d'une soirée conviviale le vendredi 25 novembre 2022 à partir de 19 h (ouverture des portes à 18 h 30) dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de ville.

Pour y participer, rien de plus simple : faites-vous connaître en renvoyant le coupon-réponse ci-contre par mail à l'adresse lydie.lavarde@mairie-heninbeaumont.fr ou par courrier au service Etat Civil – Hôtel de Ville – 1 place Jean Jaurès – 62110 Hénin-Beaumont

Cérémonie des nouveaux arrivants

Mme / M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Mail : _____

Date d'arrivée à Hénin-Beaumont : _____

☐ Participera à la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Nombre de personnes : _____

N'hésitez pas à consulter le site internet de la ville : www.henin-beaumont.fr/site et la page facebook : www.facebook.com/ville.heninbeaumont

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mme Lydie LAVARDE – 03 21 74 87 40.

Services municipaux :

Fermeture exceptionelle

Les services administratifs municipaux seront fermés, le lundi 31 octobre 2022. Seule une permanence téléphonique sera mise en place de 9 h à 11 h dans le cadre des déclarations de décès (06 25 40 42 50). La réouverture des services se fera le mercredi 2 novembre 2022 dès 8 h 30.

Service état-civil :

Une fermeture tardive une fois par mois !

Pour faciliter les démarches des personnes ne pouvant se déplacer en mairie pendant les horaires d'ouverture ordinaires :
Le service état-civil est ouvert le 1er mercredi de chaque mois de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 19 h.

Prochaines dates concernées : les mercredis 5 octobre et 2 novembre 2022

Pour tout renseignement les agents du service état-civil sont à votre disposition au 03 21 74 87 00.

Cimetières :

Reprise de concessions dans les cimetières

La municipalité entame une procédure de reprise de concessions échues et non renouvelées dans les 2 années suivant la date d'échéance (article L.2223-15 du code général des collectivités territoriales).

Si vous êtes titulaire ou ayant droit (ascendant ou descendant en cas de décès du titulaire) d'une concession arrivée à son terme dans l'un des 3 cimetières de la commune, la municipalité vous donne la possibilité de renouveler votre concession, si vous le souhaitez, tant qu'elle n'a pas été reprise administrativement par arrêté municipal. Vous pouvez vous rapprocher du service « Régie des cimetières » situé en mairie – 03 21 49 74 39.

La Toussaint approche, merci d'anticiper vos travaux dans les cimetières

Les travaux d'entretien de toute nature effectués ordinairement dans les cimetières devront être terminés pour le 27 octobre au soir. Ils n'y seront plus tolérés à compter de cette date et jusqu'au 11 novembre inclus.

Ces dispositions concernent également les entreprises qui devront suspendre tous travaux de maçonnerie au cours de cette même période.

Opération « Un arbre - une naissance »

La Municipalité a décidé de reconduire l'opération « Un arbre pour une naissance ». La plantation aura lieu le samedi 10 décembre 2022.

Pourquoi organiser cette cérémonie ? Parce qu'un arbre est un symbole de vie, la plantation d'un arbre est un acte fort. Il va grandir au même rythme que l'enfant, et l'enfant, qui pourra suivre son développement, pourra être sensibilisé au respect de la nature.

Sur la base du volontariat (coupon ci-dessous à remplir et à retourner en mairie), un arbre sera planté pour chaque parent l'ayant souhaité.

La prochaine plantation est donc prévue le 10 décembre 2022, pour les bébés nés entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022.

une naissance = un arbre

Nom-prénom(s) de l'enfant : _____

Nom-Prénom des parents : _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Date et lieu de naissance de l'enfant : _____

Coupon-réponse à déposer ou à envoyer en mairie pour le 15 novembre 2022 dernier délai, à l'attention de Madame Lydie Lavarde. Vous pouvez également le faire parvenir par mail à : lydie.lavarde@mairie-heninbeaumont.fr

Recensement de la population : la mairie recrute des agents

Dans le cadre de la campagne de recensement de la population à venir (INSEE – campagne du 19 janvier au 25 février 2023), la Mairie recrute des agents recenseurs qui auront pour mission de déposer et de retirer les imprimés destinés à la population.

Profil de l'agent recenseur :
- Aptitudes relationnelles ;
- Bonne présentation ;
- Discrétion, confidentialité ;
- Ordonné, méthodique ;
- Grande disponibilité et ténacité : l'agent recenseur peut être appelé à exercer sa mission le soir et le samedi ;
- Capacité d'assimilation : l'agent recenseur doit être capable d'assimiler rapidement les règles élaborées par l'INSEE en matière de recensement.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre de motivation manuscrite), au plus tard le 31 octobre 2022, à : Mairie d' Hénin-Beaumont – à l'attention de Mme Lydie Lavarde – 1, place Jean Jaurès – 62110 Hénin-Beaumont ou par courriel à : lydie.lavarde@mairie-heninbeaumont.fr

Trottinettes électriques : quelques règles !

Elles sont de plus en plus nombreuses à sillonner les rues de notre ville. En quelques années, les engins de déplacement personnel motorisé (EDPM, dont les trottinettes électriques) sont devenus un mode de déplacement à part entière. Zoom sur la législation en vigueur !

La réglementation

Il est interdit :

• de dépasser la vitesse maximale de 25 km/h
• de l'utiliser si l'on a moins de 12 ans
• de circuler à plusieurs sur un même engin
• de transporter des charges
• d'écouter du son avec ou sans écouteurs
• de tenir un téléphone en main
• de circuler sur les trottoirs
• de conduire sous l'influence de l'alcool ou de stupéfiants

Il est autorisé :

• de stationner sur les trottoirs, sans gêner le passage des piétons

Il est obligatoire :

• de souscrire une assurance
• d'être équipé de feux de position avant et arrière, de catadioptres et d'un système de freinage ainsi que d'un avertisseur sonore
• d'être équipé d'un gilet ou d'un équipement rétroréfléchissant la nuit et le jour, lorsque la visibilité est insuffisante
• de circuler sur les pistes et bandes cyclables en agglomération. A défaut, il faut circuler sur les routes où la vitesse autorisée est inférieure à 50 km/h.
• de circuler sur les voies vertes et les pistes cyclables, hors agglomération

Il est recommandé :

• de porter un casque

Les équipements obligatoires

Vêtements réfléchissants
obligatoires la nuit, recommandés le jour

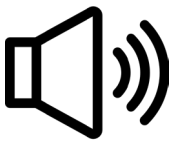

Avertisseur sonore

Système de freinage

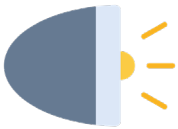

Feux de positions et catadioptres

Les sanctions

135 €
• Transport ou tractation d'une charge ou remorquage par un EDPM
• Circulation sur trottoir
• EDPM débridé

35 €
• Transport de passager
• Circulation sans gilet ou équipement rétroréfléchissant

1 500 €
• Circulation au-dessus de 25 km/h

GROUPE MAJORITAIRE

Explosion de la Taxe sur les ordures ménagères : la responsabilité de Tondelier et de Pilch est engagée

Nous avions largement prévenu des conséquences dramatiques d'une hausse de 400 % du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, cette augmentation est terrible pour la très grande majorité des foyers d'Hénin-Beaumont et de toute l'agglomération qui n'arrivent déjà plus à boucler les fins de mois.

C'est la triple peine : moins de services rendus à la population puisque la Communauté d'agglo a réduit la fréquence de ramassage des déchets verts, plus d'argent à débourser pour toujours moins de prestations en échange, le tout dans un contexte où l'inflation et les coûts de l'énergie explosent. Se chauffer cet hiver va devenir un luxe, s'éclairer va devenir un luxe, mais les socialo-écolo-communistes profitent de cette période particulièrement éprouvante pour procéder à un matraquage fiscal sans précédent.

Mais il est vrai qu'ils ont en la matière une certaine habitude : il y a quelques années, lorsque la gauche était au pouvoir, les impôts locaux à Hénin-Beaumont avaient augmenté de 85 % ! Depuis que Steeve Briois est devenu Maire, les impôts locaux ont baissé à 7 reprises. Il faudra encore quelques années pour que la taxe Foncière revienne à un niveau acceptable, tant les amis de Marine Tondelier avaient mis notre ville en faillite !

Les contribuables ne doivent pas se laisser faire et doivent demander des comptes à ceux qui les dépouillent de leurs économies. Les deux principaux responsables sont le Maire de Courrières, Christophe Pilch en tant que Président de la Communauté d'Agglomération, et Marine Tondelier qui a permis, par sa voix, de créer la Taxe sur les ordures ménagères en 2016. En effet, cette taxe a été votée à une voix près : celle de Tondelier !

Il y a aussi les hypocrites, ceux qui disent « n'y être pour rien », comme les représentants de la France Insoumise, alors qu'ils étaient candidats sur la liste communautaire conduite par Marine Tondelier, et qui viennent aujourd'hui se laver les mains de cette responsabilité, tels des Ponce Pilate de supermarché !

Les communistes eux, avaient défilé en 2016 contre la TEOM, arborant tee-shirts et badges. 6 ans après, ils ont tout renié et n'ont pas voté contre les 400 % d'augmentation, en échange de plantureuses indemnités que leur verse chaque mois le Maire de Courrières, Christophe Pilch !

« Je te tiens par une vice-Présidence de l'agglo, tu ne dis rien sur les 400 % d'augmentation de la TEOM », voilà ce qui aurait pu se dire dans les couloirs feutrés de l'agglomération, où tout le monde ironise sur la traîtrise des élus communistes et écologistes, prêts à tout renier pour un petit chèque à la fin du mois !

GROUPE MINORITAIRE

Une ville accessible à toutes et tous. À chaque opération de travaux, des opérations d'accessibilité sont réalisées car réglementaires. À l'échelle de la ville, nous pourrions aller plus vite en mettant au point un plan global d'accessibilité qui soit visuel, auditif et, ou pour les accès piétons. Les signalétiques devraient s'adapter aussi en renouvelant les jalons. Cela permettrait de rendre plus vite notre commune et ses sites accessibles. Par ailleurs, une commission citoyenne pourrait indiquer quels espaces sont prioritaires à traiter. Ainsi, tous les habitants pourront profiter de notre ville en faisant un pas de plus vers l'égalité réelle.
A. Gack, M. Tondelier, I. Taourit

NON-INSCRIT

Nous n'avons pas attendu après S.Briois pour dire NON à l'augmentation par la CAHC de la TEOM tout comme nous avons dénoncé les décisions du maire impactant le pouvoir d'achat des agents municipaux. Question de cohérence. P.Piret

Stop au harcèlement scolaire

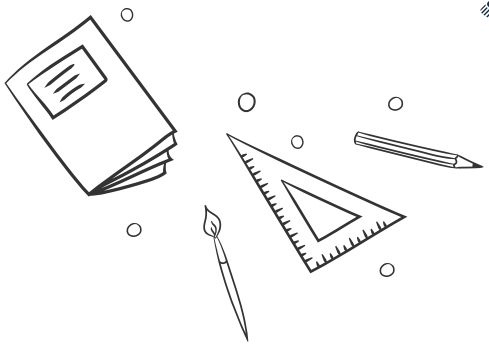

700.000

Ce serait le nombre d'enfants ou d'adolescents victimes de harcèlement scolaire en France, d'après l'Education nationale. Un chiffre relativement stable depuis une dizaine d'années malgré les différentes actions de lutte menées.

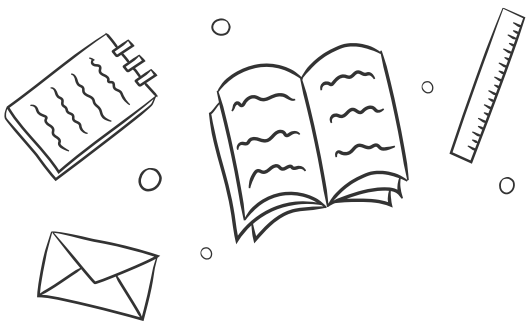

Le harcèlement scolaire, qu'est-ce que c'est ?

C'est le fait pour un élève de subir de manière répétée des propos ou des comportements agressifs. Ce peut être des moqueries ou des brimades allant jusqu'aux humiliations voire aux insultes. Toutes n'ont qu'un objectif, porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'enfant. Et c'est puni par la loi !

Quels sont les signes du harcèlement scolaire ?

Ils sont divers et variés. L'enfant peut avoir des difficultés à s'endormir, être anxieux, jusqu'à la dépression. On peut aussi voir un décrochage scolaire anormal (baisse fulgurante des résultats scolaires) ou dans une désocialisation.

Que faire ?

En parler. Depuis la rentrée 2021, l'Education nationale a généralisé son plan de protection « pHARe ». Il consiste entre autres en la formation du personnel dans les établissements scolaires, mais aussi en la sensibilisation des élèves à partir du CP et jusqu'à la 3e.

Deux numéros à retenir : le 3020 (numéro vert, gratuit et anonyme), et le 0 800 59 11 11 (numéro direct pour les services de l'Académie de Lille), pour signaler tout cas de harcèlement scolaire ou obtenir des renseignements.

MISS PIN-UP

29 OCT. A 19H00

HENIN BEAUMONT (62)

FRANCE 2023

ESPACE FRANÇOIS MITTERRAND - ENTRÉE SIMPLE 19€ - ENTRÉE + COCKTAIL 39€

RÉSERVATION SUR WWW.MISSPINUPFRANCE.ORG